

Les Randonneurs de l'Harmas

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Je soussigné : Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone : Adresse email :

Demande l'adhésion ou le renouvellement de mon adhésion pour la ou les personnes suivantes :

Nom - Prénom	Date de naissance	Adresse	Code Postal	Ville

Le montant de la cotisation inclut une assurance responsabilité civile et accidents corporels couverte par une licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), ainsi qu'une part liée au fonctionnement de notre association.

Montants des cotisations de la saison 2023 - 2024

Formule	Abonnement au magazine "Passion Rando"	
	Sans	Avec
Individuelle (avec licence IRA de la FFRP)	45 €	55 €
Familiale (avec licence FRA de la FFRP) *	80 €	90 €
Personnes ayant déjà une licence de la FFRP (pour extension à notre club)	25 €	

* La licence familiale permet d'inscrire les petits-enfants et les enfants majeurs vivant au foyer et fiscalement à charge. Les concubins peuvent également bénéficier de la licence familiale. La cotisation est valable un an, du 1^{er} septembre au 31 août, mais la licence de la FFRP couvre l'activité jusqu'au 31 décembre. En cas de renouvellement, cette cotisation devra être réglée avant le 31 septembre de l'année en cours.

Les nouvelles règles instaurées par la FFRP pour toute pratique en club ou individuelle (quel que soit l'âge) sont les suivantes !

- Première prise de licence : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des activités de marche et de randonnée datant de **moins de 6 mois** est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons ou plus. Un modèle de ce certificat peut être téléchargé sur le site des randonneurs de l'Harmas (rubrique « Adhésion »).
- Renouvellement de licence : le pratiquant doit attester avoir consulté l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par le FFRP (également téléchargeable sur le site des Randonneurs de l'Harmas dans la rubrique « Adhésion) :
 - s'il répond « NON » à toutes les questions il n'est pas nécessaire de fournir un nouveau certificat, mais simplement **une attestation de réponse au questionnaire** (également téléchargeable sur le site des Randonneurs de l'Harmas)
 - s'il répond « OUI » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, la commission médicale de la FFRP conseille vivement de consulter un médecin pour la poursuite des activités concernées mais **le certificat médical n'est plus exigé**

Faire parvenir le bulletin d'adhésion complété et signé, l'attestation de réponse au questionnaire de santé (**uniquement l'attestation de réponse et pas le questionnaire**), le montant du règlement (cocher la case correspondante : par chèque établi à l'ordre des Randonneurs de l'Harmas, ou par virement bancaire IBAN FR7020041010080780054Z02930), et éventuellement le certificat médical (en cas de première prise de licence) à la présidente de notre association :

Madame Danièle SUAU
115 Chemin des près 84830 SERIGNAN DU COMTAT Tel 06 85 45 70 97

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et je m'engage à les respecter.

A :

Le :

Mention « Lu et approuvé » manuscrite

Signature :

Association « Les Randonneurs de l'Harmas »

Présidente Madame Danièle SUAU 115 Chemin des près 84830 SERIGNAN DU COMTAT Tél.: 06 85 45 70 97
 Site Internet : www.rando-harmas.fr Association loi du 1er juillet 1901. Déclaration Préfecture de Vaucluse n° 208741 du 14 janvier 1993